

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2013

CONSOMMATION - (N° 1015)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE558

présenté par
M. Hammadi, rapporteur

ARTICLE 5

À l'alinéa 106, après la première occurrence du mot :

« de »,

insérer les mots :

« fourniture de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.